Rapport d'activités

Janvier 2015 – Janvier 2016

la Ténarèze
communauté

PREAMBULE

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.
Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.
Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

SOMMAIRE

1. Moyens généraux
2. Action sociale
3. Développement économique
4. Urbanisme et Habitat
5. Environnement
6. Tourisme et Loisirs

1. Moyens généraux

Ressources humaines

En 2015, La Communauté de Communes a fonctionné avec le personnel suivant :

Services administratifs

- Un Directeur Général des services,
- Une responsable administrative et comptable,
- Quatre chargés de missions,
- Deux adjointes administratives,

Accueil d'une stagiaire en « gestion administrative de projet », et une stagiaire pour l'étude du transfert de compétence 'Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations » (GEMAPI) et d'un stagiaire en hygiène, sécurité et environnement (HSE) qui a contribué à l'élaboration du Document Unique.

Services techniques

- Un surveillant de travaux en infrastructures et réseaux,
- Cinq agents d'entretien polyvalents

Une convention de mise à disposition du personnel des communes permet leur intervention sur les voies intercommunales, de même, le personnel technique intercommunal peut intervenir dans les communes, ainsi que sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage pour le compte du CIAS.

Services mutualisés

- Un directeur
- Deux instructeurs du droit des sols

Communication

- Prolongation du contrat avec l'entreprise N124 pour la gestion du site web,
- L'Alimentation régulière du site web et la rédaction des contenus est assurée par les services, ainsi que pour le CIAS.
- Refonte du logo et de la charte graphique de la CCT et du CIAS réalisée par l'entreprise L'Imprimeur (Condom)
- Publication de la feuille d'actualité (mise en page et impression : L'Imprimeur-Condom)
- Présentation du rapport d'activité de la CCT aux Conseils Municipaux, le 11 septembre 2015 à Montréal.

Taux de fiscalité appliqués :
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 4.86%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 0%
Taxe d'Habitation : 13.10%
Contribution Foncière Economique : 31.94%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 11.55% (fixée et reversée intégralement au SICTOM du secteur de Condom)

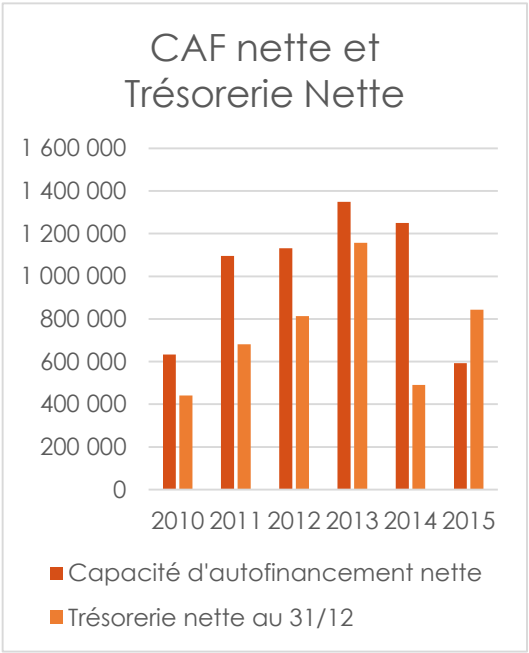

Fin 2015, la Capacité d'Autofinancement Nette était de 590 000 €, et la trésorerie nette d'environ 843 000 €.

Finances

Le budget 2015 a été établi à partir des résultats de la prospective financière pluriannuelle.

Répartition des recettes de fonctionnement

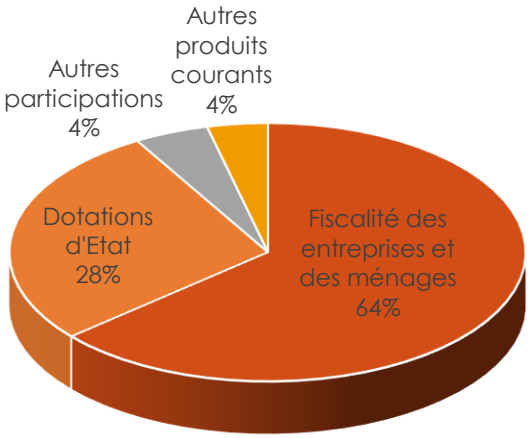

Répartition des dépenses de fonctionnement

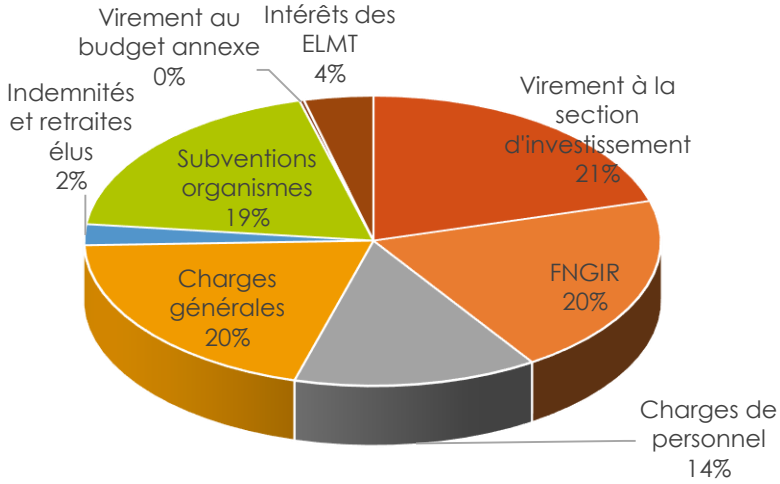

Répartition des recettes d'investissement

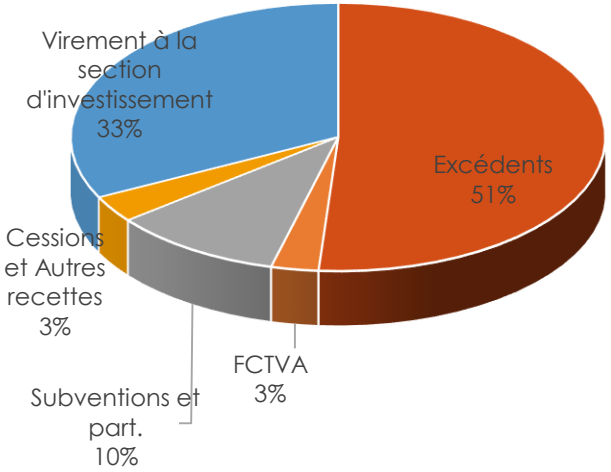

Répartition des dépenses d'investissement

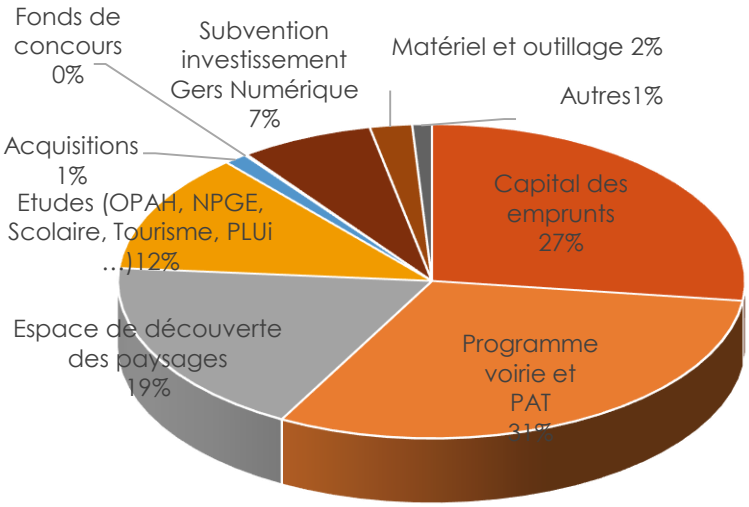

Les commissions en 2015

Appels d'offres - Contrôle financier-
Délégation de service public - Accessibilité – Évaluation transferts de charges
Gérard DUBRAC – Président

Commission voirie
Patricia ESPERON – 1ere Vice-présidente

Commission Affaires sociales
Raymonde BARTHE

Commission Urbanisme – Cadre de vie – Logement
Nicolas MELIET

Commission travaux
Philippe DUFOUR

Commission Prospective et transfert de charges
Gérard BEZERRA

Commission Economie-Finances
Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD

Commission Environnement
Claude CLAVERIE

Administration générale - Quelques faits marquants…

Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Proposé par le Préfet, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a fait l'objet des avis suivants :

- Avis positif sur les fusions proposées par le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale au sein du Pays d'Auch, (avis majoritaire au niveau départemental)
- Avis négatif sur la fusion des Communautés de Communes Artagnan en Fezensac, Bas Armagnac et Grand Armagnac au sein du Pays d'Armagnac, (avis majoritaire au niveau départemental)
- Souhait d'engager une étude pour la fusion des Communautés de Communes composant le Pays d'Armagnac, mais dans une temporalité différente de celle du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. (proposition partagée par toutes les Communautés de Communes composant le Pays d'Armagnac)

Modifications de l'intérêt communautaire

➔ Le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la modification de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale exercée par le CIAS à compter du 1er janvier 2016, à savoir :

- Les actions et l'animation en matière de prévention de la santé ;
- L'établissement (sans l'instruction) des dossiers de demande d'aide sociale et le recours, si besoin, à des visiteurs enquêteurs ayant accès au répertoire national commun des organismes de sécurité sociale ;
- La création et gestion d'actions, de services et d'équipements enfance jeunesse destinés aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, y inclus les activités périscolaires dont les nouvelles activités périscolaires et l'accompagnement aux devoirs et à la scolarité ainsi que les activités extrascolaires ;
- La réflexion et la conduite d'actions, visant à améliorer l'accompagnement du vieillissement (et de la dépendance) d'une part, et le maintien à domicile des personnes âgées (à l'exclusion des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) d'autre part ;
- Les accueils de jour

Subventions aux associations et organismes publics

Organismes destinataires	Montants 2015
Association des Maires et des Présidents de Communautés de Communes du Gers	1 700.67 €
CAUE	2 000.00 €
Association d'étude et l'expérimentation Climatologique du Nord du Gers	7 569.00 €
Convergence Ecologique – Condom Ténarèze	4 000,00 €
Amicale des employés territoriaux	2 042,00 €
Agence Départementale d'information sur le Logement du Gers	4 164,00 €
Gers développement	5 000,00 €
CCI Bourse à l'immobilier d'entreprise	300,00 €
Soho Solo	320.00€
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers	2 682.00 €
Cercle des nageurs de la Ténarèze	750,00 €
Association des usagers de la plateforme aéronautique de Condom-Valence	300.00 €
Fondation du patrimoine	500.00 €
Association de Coopération Interrégionale Compostelle	750.00 €
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac	47 241.00 €
Syndicat mixte des 3 vallées	7 868.50 €
Office de Tourisme de la Ténarèze	277 000.00 €
Centre Intercommunal d'Action Sociale	468 166.51 €

Fonds de concours

Commune et projet	Montants
Valence-sur-Baïse – chemin piétonnier	9 331.41 €
Saint-Puy – rénovation salle de sports	12 942.31 €

Mutualisation

Création d'un service commun

L'adoption du Schéma de Mutualisation par les élus communaux et intercommunaux a entraîné la création d'un service commun.
Ce service a été instauré dès le 1er juillet 2015 par l'intégration du secteur urbanisme, ayant pour mission :

- d'instruire les demandes d'autorisation d'occupation du sol (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire ou de démolir, permis d'aménager, autorisations de travaux) des communes,
- de rédiger les arrêtés et courriers inhérents aux actes d'urbanisme et d'assurer le suivi administratif des dossiers (recevabilité, proposition des arrêtés d'autorisation ou de refus),
- de renseigner le public et les demandeurs, ainsi que de conseiller les communes en matière d'urbanisme réglementaire (droit et procédures),
- d'assurer les relations avec les maîtres d'œuvre, concessionnaires réseaux, services partenaires,
- de recueillir les statistiques liées à l'Application du Droit des Sols (ADS) (tableau de suivi, base SITADEL...),
- d'assurer une veille juridique,
- de suivre les dossiers de précontentieux liés aux demandes ADS,
- d'étudier l'éligibilité des dossiers ADS aux dispositifs financiers de l'OPAH.

Des tarifs ont été fixés pour chaque type de dossier.
Afin d'héberger ce service, les locaux administratifs de la CCT ont été étendus par la location d'une partie supplémentaire de l'immeuble appartenant à la SCI POLES immo.

Groupement de commandes

Toujours dans cette logique de mutualisation, des groupements de commandes ont été effectués entre certaines communes et certains services intercommunaux, à savoir :

- groupement de commandes des contrats d'assurance, entre la Commune de Condom, le CCAS de Condom, la CCT et le CIAS.
- groupement de commandes pour l'achat d'électricité, entre les Communes de Condom, Roquepine, Caussens, le CCAS de Condom, le CIAS et la CCT.

la Ténarèze
centre intercommunal d'action sociale

2. Action sociale

Aire d'Accueil des Gens du Voyage

L'accueil des Gens du voyage, l'entretien et la maintenance du site ont été assurés en 2015, par le personnel technique et administratif de la CCT mis à disposition du CIAS.

Compétence scolaire, périscolaire et extra-scolaire

Le cabinet KPMG a été missionné pour évaluer l'impact financier et organisationnel du transfert des compétences péri et extra-scolaires à compter du 1er janvier 2016, ainsi que ceux de l'éventuel transfert de la compétence scolaire

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Depuis le 1er janvier 2015, le Centre Intercommunal d'Action Sociale gère de nombreuses compétences permettant d'apporter des services aux personnes sur l'ensemble du territoire intercommunal :

- La création et gestion d'actions, de services et d'équipements destinés à la petite enfance : Multi-accueil, Relais Assistants Maternels et Lieux d'Accueil Enfants Parents ;
- Le Point Information Jeunesse, la ludothèque et les chantiers jeunes ;
- La réflexion et la conduite d'actions, visant à améliorer l'accompagnement du vieillissement (et de la dépendance) d'une part, et le maintien à domicile des personnes âgées (à l'exclusion des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) d'autre part ;
- La gestion, l'entretien de l'EHPAD de la Ténarèze (y compris la création de nouveaux équipements) ;
- La gestion du Service des Soins Infirmiers à domicile ;
- La gestion des cuisines centrales de Condom et de Valence-sur-Baïse ;
- Les services de portage de repas à domicile de Condom et de Valence-sur-Baïse. »
- La gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du voyage ;
- La gestion du service de Transport à la Demande.

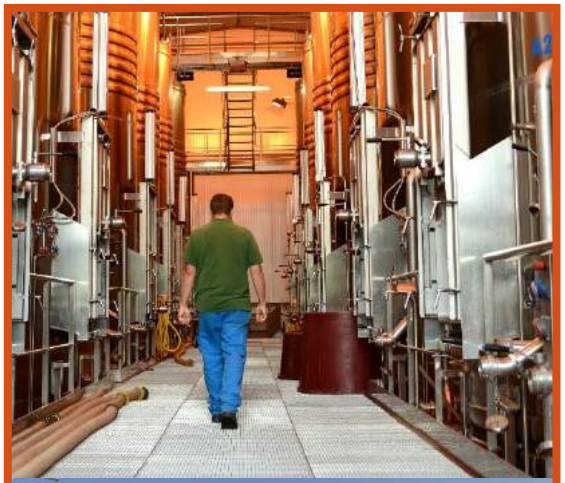

3. Développement économique

Implantation des entreprises

Les services effectuent un travail de veille pour favoriser et organiser l'implantation des entreprises sur les zones d'activités.
Pour anticiper la fermeture de la base logistique Intermarché de Lectoure, une convention de revitalisation a été signée avec l'Etat. Elle vise à contribuer au développement économique des territoires. Des entreprises ont été aidées par l'obtention de prêts bancaires bonifiés, de subventions liées à la création d'emplois, et par un service d'appui et de conseil sur mesure pour le développement de l'activité.

Zone industrielle de Pôme

La location des terrains pour la centrale photovoltaïque a permis un revenu de 45 145 €, ainsi que 35 000 € au titre de l'Impôt Forfaitaire pour les Entreprises et Réseaux.

Extension de la Zone d'activités de Valence-sur-Baïse

Le Conseil communautaire a approuvé l'avant-projet de viabilisation et d'aménagement des terrains voués à l'extension de la Zone d'activités de Valence-sur-Baïse. Ce projet comprend l'installation de tous les réseaux (voirie incluse) ainsi que des aménagements paysagers pour une meilleure intégration du site.

4. Urbanisme et habitat

Opération programmée d'amélioration de l'Habitat

En 2015, 49 dossiers ont été instruits concernant les propriétaires occupants. Cette opération a généré 791 179 € de travaux réalisés par des propriétaires occupants et 225 608 € réalisés par des propriétaires bailleurs.
Pour la troisième année consécutive, le travail d'animation a été effectué par le cabinet Altaïr.
Le Conseil Communautaire a acté le prolongement de cette opération jusqu'à la fin 2017.

Adoption d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)

Le Conseil communautaire a choisi de déposer un Ad'Ap patrimonial et s'engage, dans les 6 années y à compter de 2015, à mettre aux normes d'accessibilité, les six Etablissements Recevant du Public gérés par la CCT.

PLU communaux

La modification simplifiée des PLU de Larressingle et de Valence-sur-Baïse ont été menées à bien.

PLU intercommunal

Le marché de services pour la réalisation de ce document a été attribué au groupement composé des bureaux d'études : Citadia (coordonnateur), Altaïr, Even Conseil, CGCB, ADASEA.
Les modalités de collaboration entre la CCT et les communes ont été définies.
Le diagnostic a été réalisé pour permettre de définir ensuite le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Règlement Local de Publicité Intercommunal

La mission de réalisation de ce document a été confiée au bureau d'études Go Pub. Le travail d'inventaire a été réalisé pour identifier toutes les enseignes, pré-enseignes et publicités présentes sur le territoire.

5. Environnement

Service Public d'Assainissement Non Collectif

La SAUR a effectué les contrôles des installations jusqu'en septembre 2015.
A compter du mois d'octobre, la réalisation des contrôles du SPANC et le suivi des installations ont été confiés à l'entreprise Veolia, et le montant des contrôles a été révisé.

Nouvelles pratiques de gestion environnementale

La tranche conditionnelle pour la poursuite du programme « Eau & Biodiversité » en 2015 a été affermie. Cette année a donc été celle de la clôture de ce programme. L'inventaire du linéaire préservé en bords de route a été finalisé et des panneaux de sensibilisation ont été créés.

Entretien de la voirie communale hors agglomération

Entretien, fauchage et débroussaillage de 536 km de voirie d'intérêt communautaire.
Le programme voirie annuel a été réalisé pour un montant de 611 988,92 € HT. Auxquels ont été ajoutés 48 244,39 € HT pris en charge sur le budget de la CCT pour l'entretien localisé et la gestion des dégâts causés par les intempéries ; et 118147,78 € TTC pour le fauchage et le débroussaillage.

Restauration du pont d'Artigues et valorisation des abords

L'achat de la parcelle bordant l'Osse a été acté et une souscription a été ouverte pour le financement de l'opération avec le soutien de la Fondation du Patrimoine.
Une délégation de maîtrise d'ouvrage a été conclue avec le Syndicat Intercommunal de Bassin Versant Osse-Guiroue-Auzoue.
La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au groupement composé de l'agence Thouin et d'Hélène Sirieys, paysagiste. Les premières missions de diagnostic et d'esquisse ont été réalisées.
Concernant la gouvernance UNESCO, les premiers comités de gestion se sont tenus.

6. Tourisme et Loisirs

Adoption du Plan d'actions Tourisme en collaboration avec l'Office de Tourisme

Suite à l'étude stratégique menée en 2014 un Plan d'actions a été validé pour la période 2015 – 2019. Il est composé de 3 axes principaux : les infrastructures d'accueil, la gestion des actifs et la stratégie numérique. Ce plan d'actions constitue une feuille de route pour les investissements à réaliser au cours des prochaines années.

➔ Première réalisation : Equipement pour un espace d'accueil itinérant

La CCT a mis à disposition de l'Office de Tourisme, le matériel nécessaire pour équiper le véhicule de l'Office de Tourisme afin de l'adapter en espace d'accueil itinérant. Il s'agissait d'une opération-test avant l'acquisition d'un « OT mobile ». Le matériel a été acquis pour 4 260 € TTC.

Politique Grands Sites Midi-Pyrénées

Le dispositif Grand Sites de Midi-Pyrénées a été prorogé par un avenant jusqu'à la fin 2017.

Chemins de randonnée

L'entretien et le balisage des chemins de randonnée sont effectués par les services de la Communauté de Communes sur 472 km.

Aérodrome de Herret

La mission de maîtrise d'œuvre a été lancée pour la création d'un hangar d'entreposage des planeurs. Elle a été attribuée au groupement composé des bureaux d'étude : Tocrault &

Dupuy, Marie Présani, Aptetude et SATEC. Les missions de diagnostic, esquisse et avant-projet ont été réalisées.

Base de loisirs de Montréal du Gers

Le Conseil communautaire a décidé de mener à bien le projet de réhabilitation de la base de loisirs conformément au cahier des charges validé en commission.

Centre de loisirs aqualudiques

Chaque année, recrutement du personnel du Centre de loisirs aqualudiques, soit 7 maîtres-nageurs et surveillants de baignade, 6 agents saisonniers pour l'accueil, l'entretien et la sécurité du site et le fonctionnement du Snack. La décoration et l'agencement du snack ont été renouvelés.

Les élèves de toutes les écoles de la Communauté de Communes ont bénéficié d'un apprentissage et d'un perfectionnement en matière de natation. Tous les frais inhérents à la mise en place de ce service ont été supportés par la Communauté de Communes de la Ténarèze,

En 2015, la CCT a mis à disposition des lignes d'eau au Cercle des Nageurs de la Ténarèze pour l'animation de l'opération « Savoir-Nager ».

Inauguration du dispositif « Les Clés des champs »

Le 25 juin 2015, les 16 installations des « Clés des Champs » ont été inaugurées par les élus de la CCT au cours d'une journée de découverte des différents lieux.

Convention d'entente - Destination Baïse

Une convention d'entente a été conclue entre la Commune de Nérac et la Communauté de Communes de la Ténarèze pour animer les ports et haltes nautiques et impulser le développement du tourisme fluvestre. Un guide touristique a été édité sous le nom de « Passeport Baïse ».

Etude de faisabilité et de programmation pour la mutualisation des locaux intercommunaux au Centre Salvandy

La Commune de Condom et le Conseil Communautaire ont acté la réalisation d'une étude conjointe par le biais d'un groupement de commandes. Son objet vise à étudier la faisabilité et établir le programme pour la mutualisation des locaux intercommunaux au Centre Salvandy et la requalification des Allées Charles de Gaulle.